

NOTARIAL DE ROGLIANO
SELAS PAOLETTI NOTAIRES ASSOCIES
Commune de LURI

AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE

Date de L'acte : 23/02/2026

Suivant acte reçu par Maître Christophe RAMAZZOTTI, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « SELAS PAOLETTI NOTAIRES ASSOCIES », titulaire d'un Office Notarial à ROGLIANO (Haute-Corse)", lieu-dit Pian delle Borre

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

- Identité du Requérant

Monsieur Patrice Frédéric Joseph **BARATTA-PARNET**, retraité, demeurant à LURI (20228) hameau d'AlzetoNé à ROYAN (17200) le 2 octobre 1948.
Célibataire.

Ayant conclu avec Madame Aline Françoise Pâquerette FRATTINI un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 7 février 2024, enregistré à la mairie de LURI le 7 février 2024.

Contrat non modifié depuis lors

De nationalité française

Résident au sens de la réglementation fiscale.

- Désignation du Bien

A **LURI** (HAUTE-CORSE) 20228 Lieu-dit Alzeto.

Une parcelle de terre.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
L	769	ALZETO	00 ha 01 a 26 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : ramazzotti@20037.notaires.fr